

# **STOP TRAFIC D'ENFANTS**



## **Le transfert illégal d'enfants à l'étranger pour l'exploitation par le travail**

### **Dossier de présentation de l'affaire de l'Etireno**



#### **Contexte**

Dans les pays affectés par la pauvreté, les catastrophes naturelles et les conflits, les migrations économiques sont un phénomène de masse au milieu duquel il est parfois difficile d'identifier ce qui relève de la solidarité familiale et communautaire et ce qui relève de l'exploitation des enfants sous forme de trafics. Le consentement réel ou abusif des familles est souvent invoqué, auquel s'ajoute la complicité passive ou active de fonctionnaires d'Etats.

L'affaire du bateau ETIRENO, arrivé à Cotonou (Bénin) le 17 avril 2001, témoigne de cette réalité, même si dans le cas précis, la collaboration entre les Autorités béninoises, l'Unicef et Terre des hommes a permis de répondre immédiatement à la situation, tant pour l'accueil des enfants que pour l'enquête judiciaire.

L'exode par la mer est particulièrement spectaculaire et suscite une émotion légitime, eu égard aux risques encourus, comme la disparition sans laisser de traces. Mais ce type d'exode ne doit pas dissimuler la gravité et l'ampleur des transferts d'enfants par voie terrestre entre pays voisins, selon les saisons (travaux agricoles) et selon le niveau d'activités économiques des pays « d'accueil ».

Sans focaliser l'attention sur le Bénin, la tragédie de l'ETIRENO illustre pleinement une réalité quotidienne et massive de violation des droits élémentaires des enfants victimes de trafics.

**Un dossier de la Fondation Terre des hommes, octobre 2001**

## **1. SITUATION DE L'AFFAIRE DE L'ETIRENO, AVRIL 2001**

Le bateau "Etireno" aurait quitté le port de Cotonou fin mars 2001, vers le Gabon. Les autorités gabonaises et ultérieurement les autorités du Cameroun, l'auraient renvoyé à Cotonou. Après plusieurs jours d'errance en mer, le bateau est finalement arrivé le 17 avril 2001 à 1h20 du matin, au port de Cotonou avec à bord une quarantaine d'enfants et des adultes.

Les premières constatations de l'enquête font apparaître que 43 enfants étaient à bord du navire. Parmi eux, 23 enfants entre 5 et 14 ans ont été accueillis au Centre d'hébergement de Terre des Hommes à Cotonou, 17 autres jeunes de plus de 15 ans ont été placés sous la protection de SOS Village d'Enfants et 3 bébés sont restés avec les femmes qui les accompagnaient.

### **Une écoute attentive de chaque enfant**

Après avoir assuré l'accueil, la protection et les soins nécessaires aux enfants, Terre des hommes en coordination avec la Brigade de Protection des Mineurs et l'UNICEF a effectué une première audition des enfants. Lors de leur arrivée ils étaient mal nourris mais sans signes évidents de maladies. Dans le centre, ils ont reçu des repas, des soins et des vêtements. Ultérieurement, les enfants ont été intégrés aux activités structurées d'animation et de stimulation.

Tous les enfants accueillis par Terre des hommes ont été écoutés individuellement. Les entretiens ont été effectués le 17 avril par 5 agents sociaux du Centre Oasis-Cotonou. La Brigade de Protection des Mineurs a effectué des auditions les 19 et 20 avril 2001. Les 6 jeunes garçons accueillis par le Village SOS ont été interrogés par trois agents de la Délégation de Terre des hommes.

Du rapport d'audition des enfants, il apparaît que le cargo « ETIRENO » transportait effectivement au Gabon les enfants qui se trouvaient à bord et d'autres adultes, jeunes et enfants au nombre encore indéterminé qui seraient restés au Gabon. Un rapport contenant ces informations a été remis le 25 avril 2001 aux autorités de la Brigade de Protection des Mineurs et au Procureur de la République du Bénin.

### **Un réseau de travail clandestin**

L'identification des quarante enfants et jeunes a permis de confirmer qu'il s'agit de seize filles et de sept garçons de moins de 15 ans et de dix sept autres garçons de plus de 15 ans. Treize seraient de nationalité béninoise, dix-sept maliens, huit togolais, un guinéen et un sénégalais. Seulement neuf enfants déclarent avoir voyagé avec un de leurs parents. Cependant, ces informations n'ont pas pu être confirmées car les adultes se trouvant sur le cargo n'avaient pas de papiers et sont partis sans réclamer leurs enfants.

Trente-huit sur les quarante enfants ont déclaré qu'ils se rendaient au Gabon pour y travailler, y compris les neuf enfants qui ont déclaré voyager avec un membre de leur famille. Dix-huit des enfants de moins de 15 ans et les dix-sept jeunes ont donné des informations qui font penser à un trafic ou à un réseau de travail clandestin. Parmi eux, cinq ont déjà rapporté qu'une transaction financière avait eu lieu avant de quitter leur famille et huit déclarent avoir voyagé avec un intermédiaire inconnu pour aller travailler au Gabon.

Fin octobre 2001, les vingt-trois enfants ont été remis à leur famille dans leur pays respectif, après évaluation sociale et dans le cadre d'une réhabilitation individuelle.

## **2. ANALYSE DES DONNEES DE L'ENQUETE**

Tous les enfants et les jeunes recueillis après la tragédie de l'Etireno ont répondu à un questionnaire portant sur leur situation dans leur pays d'origine (scolarisation, situation familiale), les conditions financières et concrètes du départ, les conditions de voyage (escales, nourriture, hygiène, traitement) et l'objectif du voyage (pays de destination, raisons de l'exil). Les réponses des enfants et des jeunes ont permis de retracer les conditions dans lesquelles s'effectue ce type de trafic d'enfants.

### **Situation avant le voyage**

En considérant que la loi béninoise et togolaise établit que les enfants entre 5 et 14 ans doivent aller à l'école et ne pas travailler, nous trouvons que parmi les enfants protégés par Terre des hommes, quinze enfants ont été victimes d'exploitation économique soit par leurs propres parents soit par leurs tuteurs. Selon le rapport des enfants, treize d'entre eux auraient un ou les deux parents au Gabon, ce qui pourrait expliquer le but du voyage, cependant dix-huit enfants ont rapporté que leur but était de travailler au Gabon. Les six autres jeunes garçons interrogés au village SOS travaillaient déjà avant le voyage dans le commerce ou l'agriculture. Parmi eux, trois n'ont jamais été scolarisés. Ils se rendaient au Gabon pour y travailler.

### **Itinéraire d'un bateau clandestin**

A partir des informations collectées lors des auditions, il est possible de reconstituer le voyage. Le bateau serait parti de Cotonou le mardi 27 mars. Selon la majorité des enfants et des jeunes, le bateau avec ses occupants aurait navigué pendant 6 jours sans arrêt jusqu'à Libreville au Gabon. Mais pour débarquer les passagers, le bateau se serait arrêté en mer, à quelque distance de la côte.

Des pirogues à moteur seraient venu chercher à trois reprises les passagers. Mais au cours du dernier voyage, les piroguiers auraient déposé les occupants dans l'eau, proche de la plage, à cause de l'apparition de policiers armés de machettes et accompagnés par un chien. Les occupants de la première pirogue auraient pu s'échapper dans la brousse. Deux ou trois passagers ont été blessés par le chien et plusieurs adultes ont reçu des coups de bâton administrés par les agents gabonais.

### **Un renvoi du Gabon**

Certains adultes, ceux qui avaient des documents légaux, seraient restés au Gabon. La police gabonaise aurait déchiré et jeté à la mer les papiers (passeports, billets...) de ceux qui ne présentaient pas les pièces adéquates. Ensuite, les personnes restantes auraient été emprisonnées dans un camp militaire. Les enfants auraient été exposés au soleil pendant quelques heures. Tous n'auraient mangé que du pain et des sardines. Les enfants ont eu faim.

Le bateau et ses passagers seraient restés au Gabon pendant 5 jours. Le sixième jour, les occupants auraient été reconduits au bateau et renvoyés vers le Bénin par les autorités gabonaises. Au cours de leur voyage et à cause de pluies intenses, le bateau se serait arrêté plusieurs fois. Après deux jours, une panne de carburant a obligé le commandant à s'arrêter dans le port camerounais de Douala.

Durant cette halte de 3 à 4 jours, les passagers seraient restés dans le bateau, sauf le commandant. La majorité des enfants raconte que des vivres fournies par les autorités béninoises (Ambassadeur du Bénin au Gabon ?) auraient permis à tous les passagers de s'alimenter.

A l'aller, aucun incident ne s'est produit. Mais au retour, les toilettes ont été fermées, obligeant les passagers à utiliser des sachets plastiques. Ils se seraient nourris seulement avec du gari. Les enfants disent avoir été privés d'eau durant les trois jours précédant leur arrivée au port de Cotonou.

### 3. CHRONOLOGIE DU VOYAGE DE L'ETIRENO

(Dates approximatives)

Mars 2001					Avril 2001																
27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Départ Cotonou	Voyage Haute mer						Arrivé Gabon	Séjour au Gabon				Départ Gabon		Arrivée Camer.	Séjour au Cameroun			Voyage Haute mer			Arrivée à Cotonou

### 4. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Les enfants et les jeunes interrogés n'avaient pas des pièces légales pour entrer au Gabon.
- Un groupe de quatre enfants béninois a voyagé avec une personne de leur village dans le but d'aller travailler au Gabon. Apparemment, ils auraient dû travailler au moins 8 ans pour payer leurs frais de voyage.
- Un de ces enfants serait resté au Gabon.
- Une fille aurait voyagé avec une dame qu'elle ne connaissait pas et qui serait restée au Gabon en l'abandonnant dans le bateau. Deux autres filles et deux garçons disent avoir voyagé chacun avec une personne qui leur était inconnue.
- Six jeunes garçons racontent qu'ils ont payé entre 100 000 et 250 000 francs CFA pour leur transport depuis le Togo.
- La personne qui aurait fait les démarches pour au moins dix Maliennes se trouverait à Lomé-Togo.
- Trois jeunes ont été battus par la police gabonaise qui aurait pris leur argent.
- Des parents des certains enfants du bateau, résidents au Gabon, auraient pu leur rendre visite alors qu'ils étaient emprisonnés, mais sans pouvoir les aider à sortir de cette situation.

### 5. CONCLUSIONS

L'« ETIRENO » serait un bateau utilisé pour le transport de passagers clandestins adultes et mineurs. Les enfants sans pièces légales pour entrer au Gabon sont donc amenés jusqu'au port de Cotonou en provenance du Togo, du Mali ou d'autres régions du Bénin. Les passagers ont été débarqués au Gabon par des pirogues.

Les informations recueillies lors des auditions mettent en évidence l'existence d'un réseau transfrontalier de transport et de trafic d'enfants et de jeunes garçons vers le Gabon (présence d'une transaction, d'une personne intermédiaire, d'un déplacement géographique et l'intention d'exploitation économique). En effet, cinq enfants ont rapporté que leurs parents ont reçu de l'argent pour les laisser partir au Gabon, au moins huit enfants voyageaient avec des inconnus (dont les cinq enfants décrits ci-dessus). De plus, selon les jeunes garçons, un réseau de « recrutement » de travailleurs maliens serait basé à Lomé. Six jeunes garçons ont indiqué avoir payé à l'intermédiaire de Lomé entre 100 000 et 250 000 francs CFA.

Octobre 2001